

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, concernant **Les réseaux Points-noeuds**

Madame la Ministre,

Un article dans la presse il y a quelques semaines faisait état des réseaux cyclables « Points-nœuds » qui, s'ils sont de plus en plus répandus en Wallonie, sont à la traîne par rapport à la Flandre, notamment en province de Liège, de Namur et du Luxembourg. Pour rappel, ces réseaux cyclables se matérialisent par des panneaux verts, chiffrés et fléchés, pour guider les cyclistes à chaque intersection à la découverte du territoire wallon sur les voiries les plus adaptées au vélo (sécurité, revêtement, attractivité).

Le retard de la Wallonie en la matière pourrait notamment se justifier par le manque de cohérence dans le financement de ces points-nœuds qui sont, pour le moment, gérés par les provinces et les maisons de tourisme, avec l'aide de budgets européens. Madame la Ministre, ces réseaux de pistes cyclables, ou en tout cas son financement, pourraient-ils être, à l'avenir, chapeautés par la Région et rentrer dans les objectifs de la DPR qui souhaite mettre en place « *une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030* » ?

L'objectif de ce réseau serait de couvrir 12000km sur toute la Wallonie (sur 8000 à 9000 actuellement balisés). Quand pourrions-nous espérer y arriver ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Le développement du réseau point-nœuds vélo en Wallonie est un axe important du développement du vélotourisme et constitue une de mes priorités.

Si le système est soutenu par le CGT, les mises en œuvre sur le terrain sont réalisées au niveau provincial ou au niveau des territoires des Maisons du Tourisme, chacun avançant à son propre rythme en fonction des spécificités territoriales. Certaines provinces sont encore en discussion avec les pouvoirs locaux pour définir les zones de piquetage alors que d'autres sont dans la maintenance de leur réseau qui est déjà assez étoffé.

À titre d'information, les provinces du Brabant wallon et Liège sont complètement terminées, Namur et Luxembourg sont en cours de balisage et le Hainaut dispose déjà de plus de 800 kilomètres de réseau balisé. L'objectif de 12 000 kilomètres d'itinéraires balisés reste donc bien maintenu.

Par ailleurs, plusieurs subventions en équipement et infrastructure ont été octroyées aux différentes provinces pour la mise en œuvre du réseau points-nœuds officiellement reconnu par le Commissariat général au tourisme, même si certaines provinces comme le Hainaut ont pu, grâce aux fonds européens, déployer une partie de son réseau points-nœuds plus rapidement. Les sources de financement sont donc certes multiples, mais déjà coordonnées au sein de mon administration, le Commissariat général au tourisme.

Le développement du réseau points-nœuds peut en effet être un des points en lien avec les objectifs de la DPR de développer une stratégie développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire.

Je tiens par ailleurs à souligner quelques initiatives transversales pertinentes ayant toutes pour but de développer l'usage du vélo en Wallonie, comme la « task force » vélo inter-cabinets ministériels qui constitue un outil opérationnel transversal de développement.

Un des travaux de cette « task force » vélo à laquelle participent notamment les administrations du Tourisme et le SPW MI, ainsi que des représentants de mon cabinet et du cabinet du Ministre Henry, est de travailler sur le nouveau Plan Wallonie cyclable, lancé par le Ministre de la Mobilité.

Le vélotourisme est un des points majeurs de l'attractivité de la Wallonie et doit faire partie intégrante de la stratégie cyclable de la Wallonie.

Le positionnement du vélotourisme wallon comme un véritable produit d'appel touristique repose sur une structuration de l'offre, une mise en réseau des opérateurs touristiques, des infrastructures cyclables de qualité, des services adaptés et enfin, une promotion adéquate. Si de multiples initiatives ont permis de travailler dans ce sens ces dernières années, il est

maintenant essentiel, d'une part de consolider les acquis des travaux menés, et d'autre part de doter la Wallonie de nouveaux projets transversaux ambitieux pour la positionner sur la carte européenne comme destination incontournable de vélotourisme.

Ce plan sera donc favorable à l'usage du vélo, tant utilitaire que de loisirs. Il y a donc bien une volonté d'avancer de manière coordonnée entre mobilité et tourisme.